



Extrait du Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet

<https://pierre-alainmillet.fr/Enquete-publique-sur-le-PPRT-de-la>

# Enquête publique sur le PPRT de la vallée de la chimie

- DHD -

Date de mise en ligne : vendredi 13 mai 2016

---

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

---

**L'enquête publique sur le Plan de Prévention des Risques Technologiques de la Vallée de la chimie est en cours jusqu'au 26 juin. Dans ce cadre, j'ai participé à une rencontre publique à Feyzin ce jeudi 12 mai, rencontre avec beaucoup de monde, surtout Feyzinois, et rencontre très intéressante, qui montre l'utilité des enquêtes publiques quand elles sont utilisées par les citoyens.**

Bien entendu, pour les riverains les plus concernés par les mesures d'expropriation, de préconisation de travaux... le projet de PPRT soumis à enquête par le préfet est un choc, et une grande inquiétude sur leur avenir. C'est notamment le cas des salariés de l'entreprise Chapeland, installé sur l'île de la Chèvre et dont le préfet demande l'expropriation, compte tenu du niveau de risques liés à la raffinerie qui est juste à coté... Mais aussi des riverains des rases et de tous les amoureux du fleuve, les anciens qui ont appris à nager ici, jusqu'aux nombreux pêcheurs et aussi les flâneurs qui profitent d'un espace naturel très agréable aux beaux jours...

Mais la démarche des PPRT est nécessaire et même indispensable. La présentation très précise et utile rappelait d'ailleurs que les PPRT ont été décidés après l'accident de AZF à Toulouse, 31 morts, une énorme destruction, des milliers de blessés, et, à la fin... une décision de justice qui 10 après exonère le groupe TOTAL de toute responsabilité...

Donc, le cadre réglementaire des PPRT qui permet d'étudier l'impact d'un site industriel sur son environnement est indispensable. Et ce qui me paraît le plus important dans la rencontre publique, c'est de montrer que le dialogue avec les riverains, usagers, citoyens est totalement indispensable à la réussite des PPRT.

C'est une des questions d'inquiétude des participants. Le préfet a-t-il déjà tout décidé ? ou va-t-il réellement prendre en compte l'enquête publique ? L'avenir nous le dira, mais je suis sûr qu'il devrait tenir le plus grand compte de l'expression des habitants, non pas pour remettre en cause le travail important réalisé par ses services et les entreprises, mais pour tenir compte de ce qu'on appelle la "connaissance d'usage", de ceux qui vivent sur ou à coté du périmètre du PPRT.

La préfet est totalement légitime quand il dit à des usagers *"ici, le risque est trop important, je prends la responsabilité d'interdire"*.. On se rappelle de la tempête Xanthia et des morts à La Faute sur Mer... les services des collectivités ou de l'état aurait du faire respecter les interdictions, malgré les demandes des habitants. Mais cette légitimité suppose d'être expliquée, partagée, mise à l'épreuve de ce que les usagers connaissent. Des propositions précises ont été faites qui méritent d'être étudiées. Et plutôt que d'en rester au constat par exemple que l'entreprise Chapeland ne peut plus exercer dans une zone classée mortelle, il faudrait identifier dans le PPRT les zones proches qui permettraient de relocaliser son activité. C'est en fait ce qui est d'ailleurs en train d'être discuté, pourquoi ne pas l'inclure dans la présentation du PPRT lui-même ?

De même, les services de l'état doivent pouvoir prendre le temps d'une vraie écoute des habitants pour leur apporter des réponses argumentées et précises. Un Feyzinois qui avait connu le grand accident de la raffinerie en 1966 disait que le PPRT exagérait les risques compte tenu des efforts faits depuis par la raffinerie. Je suis sûr qu'il se trompe et que, bien entendu, les services de la préfecture ont étudié les risques d'aujourd'hui, et pas ceux d'hier. Mais comment passer avec lui le temps nécessaire pour lui montrer les études et le convaincre de leur bien-fondé ? Une seule rencontre publique ne suffit pas, et le commissaire enquêteur a beaucoup de travail devant lui ! Sans doute que le préfet devrait décider d'ouvrir en direct des permanences avec les documents pour une relation directe avec les citoyens qui s'interrogent.

De même, des habitants s'interrogent sur la délibération de la métropole concernant l'installation de stockage de matériaux et de photovoltaïques sur l'île de la chèvre. Ils ne comprennent pas si on oblige l'entreprise Chapeland à partir, pourquoi on autoriserait d'autres activités économiques. Le représentant de la préfecture n'a pas compris les questions et a affirmé "mais la préfecture ne connaît aucune délibération de la métropole sur ce point" ! Je suis intervenu pour confirmer que la métropole avait bien délibéré pour donner un avis sur le PPRT avec des réserves, dont cette demande d'autoriser des activités à faible présence humaine... Mais il faut là aussi passer du temps pour faire comprendre que le risque d'une activité avec quelques personnes qui passent de temps en temps sur un site, n'est pas le même que pour une activité avec une centaine de personnes qui y passent leur journée. Là encore, il faut un énorme effort de vulgarisation, de pédagogie.

Et sur le fonds, pour créer la confiance dans un sujet difficile et qui bouscule des habitudes de vie, il faut rendre l'ensemble des études transparentes. Or si le PPRT est un outil de transparence sur les cartes d'impact, les études de risques réalisées avec les industriels restent secrètes. Bien sûr, il y a des enjeux de secret industriels, mais quand ces enjeux viennent percuter les enjeux de sécurité publique, ils doivent pouvoir s'adapter pour permettre aux citoyens de partager les conséquences de ces études.

Ainsi, un représentant du préfet évoquait le risque d'un accident majeur sur la raffinerie qui en quelques secondes était mortelles pour les personnes sur l'île de la chèvre. Mais de quel accident parle-t-on ? Quelles en seraient les autres conséquences ? Comment le comparer aux autres risques ? Un habitant avait raison de dire "mais les salariés de toute façon, eux, ils sont bien en zone plus que rouge"

Une clé pour permettre cette transparence sur les risques eux-mêmes serait justement d'associer beaucoup plus les représentants des salariés des usines concernées. Ce sont les premiers impliqués dans un accident, et un des intervenants officiel a eu une phrase un peu malheureuse... "le risque fait partie de leur travail, et si on supprime le risque, on supprime aussi les emplois"... Or, la démarche des PPRT a forcément un rapport avec les démarches de sécurité interne sur le site ! Et les compromis qui sont nécessairement discutés entre l'industriel et le préfet sur les risques et le niveau d'investissement possible pour la réduction des risques ne doivent pas rester secrets !

C'est d'autant plus important que pour quelques habitants, la solution est toute trouvée, il suffirait de fermer cette raffinerie dont on suppose rapidement qu'elle ne sert à rien. J'ajoute que la question n'est pas que théorique, puisque TOTAL a déjà fermé deux raffineries en France... pour en ouvrir ailleurs ! J'ai déjà évoqué le cas de [la gare de Sibelin](#), que certains verraient bien fermer, quitte à lourdement fragiliser l'économie lyonnaise, pour libérer du potentiel foncier en bord de Rhône...et mieux valoriser leur patrimoine bien sûr... tant pis pour l'emploi !

Au contraire, le but des PPRT est pour moi justement de créer les conditions d'une maîtrise publique des risques industriels, pour assurer le maintien de l'industrie dans les meilleures conditions ! On sait bien que les usines délocalisées le sont souvent dans des lieux où les règles de sécurité seront moins strictes ! Faut-il accepter de déplacer le risque ou faut-il au contraire le réduire vraiment ? Pour moi, c'est clair, les PPRT ont pour objectif de permettre le maintien et même le développement de l'activité industrielle, en protégeant les salariés et les riverains !

Et il faut savoir que sur les 60 millions d'argent public mobilisé pour le PPRT, les plus grosses dépenses vont aux mesures foncières et aux subventions des travaux préventifs, et une toute petite part sur la réduction des risques à la source. Il est vrai que c'est bien sûr aux entreprises de financer les investissements sur leur procédé ! Et d'ailleurs, ces entreprises bénéficient des largesses de l'état avec des millions pour le CICE, le crédit impôt recherche... tout en générant des millions de dividendes aux actionnaires...

Franchement, avec combien de millions d'euros peut-on encore réduire par deux les cartes d'impact ?

## Enquête publique sur le PPRT de la vallée de la chimie

---

Cette enquête publique est donc importante et j'appelle tous les Vénissians à venir s'y intéresser en mairie. Certes, nous ne sommes pas aussi concernés que Feyzin ou St-Fons. Seules 14 maisons vénissianes le long de l'ex N7 sont concernées par des préconisations qui rendent obligatoires des travaux, et une centaine sont concernées par des mesures non obligatoires. Aucun équipement public, ni équipement recevant du public, n'est concerné à Vénissieux. Mais personne ne peut considérer qu'un accident à Feyzin ou St-Fons ne nous intéresse pas. Donc, venez en mairie consulter les dossiers et donner votre avis !

*Post-scriptum :*

*Le député Mr Blein est intervenu en fin de séance, me reprenant sur la délibération de la métropole dont j'avais dit qu'elle demandait bien la possibilité d'activités à faible présence humaine, stockage de matériaux, photovoltaïques. Il dit que cela ne concernait qu'une toute petite zone au nord de l'île de la chèvre... Il connaît peut-être des projets qui n'ont pas été rendus publics, mais il connaît mal la délibération de la métropole, qui, comme je l'ai indiqué, concerne les zones rouges en général... Voici le texte...*

*Une réserve demeure cependant sur les zones rouges. La Métropole de Lyon souhaite réitérer la possibilité de stocker de manière temporaire des terres, des remblais et déblais ou des pondéreux sur les zones rouges et particulièrement en zone rouge clair. De même, sur ces zones, la Métropole de Lyon souhaite que des projets d'installations photovoltaïques ou de plantations à destination de production de biomasse et de dépollution soient possibles*